

Tintigny, le 19 novembre 2014

Commune de Vaux-sur-Sûre Réunion de de la Commission Locale de Développement Rural du 18/11/2014

Présents :

CLDR: voir liste ci-jointe

Bureau Lacasse : Valentin Laborey

FRW : Stéphane Guében, Agent de développement FRW

Ordre du jour

- 1) Accueil
- 2) Approbation de l'avant-projet de PCDR
 - Présentation de l'avant-projet de PCDR
 - Approbation de l'avant-projet de PCDR
 - Approbation de la demande de première convention
- 3) Sélection d'une action de la CLDR
- 4) Divers

Accueil

Le Bourgmestre accueille les membres de la CLDR et présente l'ordre du jour. La séance sera essentiellement consacrée à l'approbation de l'avant-projet du PCDR. Il s'agit de l'aboutissement d'un long travail initié il y a déjà plusieurs années et qui a mobilisé un nombre important de personnes. Le président remercie toutes les personnes qui ont contribué à réaliser ce travail.

Ensuite il présente les deux invités présents :

- Monsieur Patrick Van Der Smissen, agent de l'administration wallonne de l'agriculture en charge de la supervision du PCDR de la Commune. Sa présence ce soir représente d'une certaine manière le passage du travail effectué jusque-là au sein de la Commune vers la Région wallonne.
- Madame Dominique Nancy, responsable du plan de cohésion sociale (PCS) de la Commune au travers duquel plusieurs projets du PCDR seront menés.

Approbation de l'avant-projet de PCDR

Présentation de l'avant-projet de PCDR.

La FRW et l'auteur de projet présentent les grandes lignes de l'avant-projet sous la forme d'un Powerpoint. Celui-ci se trouve en annexe.

Questions-réponses :

- Il est fait mention de maison médicale. Ce terme est spécifique aux maisons médicales qui sont regroupées au sein d'une fédération et qui ont des objectifs très spécifiques. Or l'idée développée lors des réunions, correspond plus à un cabinet médical comme il en existe un à Bastogne.
 - ⇒ L'appellation maison médicale permet d'envisager plusieurs cabinets au sein d'une même structure.
 - ⇒ Nous avons toujours utilisé l'appellation maison médicale.
 - ⇒ Le choix de la dénomination n'hypothèque pas l'objectif fondamental du projet.
 - ⇒ La majorité de la CLDR souhaite conserver cette appellation.
- A la demande du Collège, le projet de PCDN s'est transformé en un « Groupe Nature ». Les réalisations envisagées restent inchangées : création d'un cercle horticole, plantation de haies indigènes, d'arbres fruitiers et d'espèces mellifères, implantation d'un verger, réalisation d'un cadastre des haies existantes disparues, organisation d'atelier du CriE, sensibilisation et informations diverses, placement de panneaux didactiques, augmentation du potentiel d'accueil de la nature et prévention et réduction de la pollution dans les bois.
- Les membres de la CLDR s'étonnent positivement du résultat de l'évaluation du caractère durable des objectifs de développement.
- Etant donné les délais relativement longs avant d'avoir une décision du GW sur le PCDR, la CLDR sera-t-elle à l'arrêt pendant tout ce temps ?
 - ⇒ Le délai d'attente de réponse du GW a essentiellement un impact sur la mise en œuvre de projets subsidiés en développement rural. Rien ne nous empêche d'avancer sur d'autres projets. C'est l'objet du point 3 de l'ordre du jour.

Décision :

Le président de la CLDR procède à un vote.

Résultat :

L'avant-projet de PCDR de Vaux-sur-Sûre approuvé par la CLDR à l'unanimité.

Approbation de la demande de première convention

Maison de village de Cobreville



La programmation du projet comprend :

- une salle polyvalente de 200 m²
- une cuisine avec un bar, une réserve et une chambre froide
- les sanitaires
- les vestiaires
- l'accès aux bâtiments pour les PMR
- un espace terrasse avec un barbecue couvert
- un terrain de sports pour enfants
- la plantation de haies d'essences indigènes pour délimiter et sécuriser le site.

Estimation financière :

Démolition	39.015 €
Vestiaires + sanitaires	192.312 €
Maison de village	358.126 €
Abords	82.000 €
Total HTVA	671.453 €
Total global (+TVA + honoraires)	895.328 €

Subventions et parts communales :

Part Infraports : vestiaires et sanitaires	Intervention DR : maison de village et abords	Part communale : Le solde
60% de 256.432 €		40 % de 256.432 €
	80% de 500.000 €	20% de 500.000 €
	50% de 138.896 €	50% de 138.896 €
153.859 €	469.448 €	272.021 €

Questions-réponses :

- Le Bourgmestre informe la CLDR de l'aboutissement des démarches de rupture du bail emphytéotique pour le terrain et des bâtiments de Cobreville. La Commune en est désormais propriétaire ce qui était une condition pour rendre le projet éligible au subventionnement en développement rural.

Décision :

Le président de la CLDR procède à un vote.

Résultat :

La demande de première est approuvée par la CLDR à l'unanimité

Action de la CLDR

Lors de la présentation de l'avant-projet de PCDR, les quatre projets immatériels directement liés à la CLDR ont été rappelés.

Il s'agit de :

- Création d'un groupe de travail « culture » ayant pour but la mise en place d'une Commission « loisirs et culture »
- Création d'un SEL
- Création d'un groupe nature
- Etude d'un système foncier permettant de conserver la maîtrise des terres agricoles par les agriculteurs de la commune

Ensuite la responsable du plan de cohésion sociale a présenté les lignes directrices de ses missions :

- Le logement
- La santé
- Le lien social
- L'insertion socio-professionnelle

Elle a proposé plusieurs pistes de travail permettant de renforcer l'action du PCS au travers d'une collaboration avec le travail de la CLDR. Elle fait notamment remarquer la convergence des démarches étant donné que les projets du PCS doivent se réaliser en partenariat et tendre vers l'autonomie.

Parmi les pistes de travail deux thématiques intéressent particulièrement la responsable du PCS en raison du peu d'acteurs locaux dans ces domaines :

- La culture
- La nature

Enfin, la CLDR, au travers d'un débat ouvert, a décidé de lancer comme première action la **création d'un groupe nature**.

Les principaux arguments évoqués sont :

- La possibilité de réaliser des projets rapidement concrets et donc plus facilement mobilisant
- Il y a une motivation importante qui s'est exprimée tout au long de la consultation

- Le SI assure déjà un « service minimum » pour ce qui est des projets culturels alors qu'il n'y a pas vraiment d'acteur local pour la nature. (NDLR : le PNHSFA est un acteur incontestable des projets environnementaux du territoire. Il est néanmoins manifestement fort méconnu).
- Le groupe loisirs et culture devrait se mettre en place quand on commencera à parler du projet de la maison de la ruralité.

Divers

Le Beau vélo de Ravel passera prochainement sur le territoire communal.

Stéphane Guében,
Agent de développement FRW

Participants à la réunion du 18/11/2014

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Burnon	Aline	Remichampagne	9	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Dominique	Nancy				
M.	Dourte	Michel	Rue de Marche	15	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	6640	VAUX-SUR-SURE
M	Leyder	Olivier	Juseret	36B	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Magis	Gabrielle	Poisson-Moulin	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Pierret	Alin	Juseret	77	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraimont	7	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Reyter	René	Morhet-Station	14	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée du Renard	36	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Thiry	Stéphanie	La Barrière	91C	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Van Der Smissen	Patrick				

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Bihain	Anne-Françoise	Grandru	4A	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Evrard	Alexandra	Remience	18	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Grogna	Joseph	Jodenville	16	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Nicolay	Pierre	Chemin de Martelange	31B	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Reyter	Sonia	Bercheux	95E	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Scouman	Vincent	Grandru	1	6640	VAUX-SUR-SURE

Annexe : présentation Powerpoint du 18/11/2014